

# L'affectation en 6<sup>ème</sup>

1. Principe de l'affectation en 6<sup>ème</sup>
2. Déroulement des opérations
3. Les demandes de dérogation
4. Les formations proposées
5. Planning des opérations

# 1. Principe de l'affectation en 6<sup>ème</sup>

- Chaque élève a **un collège de secteur en fonction de son adresse**. Dans les Yvelines, à chaque adresse correspond un collège de secteur unique.
- Les responsables de l'enfant peuvent demander :
  - une sixième ordinaire dans le collège de secteur,
  - une sixième ordinaire dans un autre collège (dérogation),
  - une sixième particulière dans le collège de secteur ou un autre.
- C'est le directeur d'école qui recueille les vœux des familles, il les saisit dans l'application Affelnet.
- L'affectation est prononcée par le directeur académique.

## 2. Déroulement des opérations

1. La direction académique importe les dossiers de tous les élèves de CM2 dans l'application Affelnet.
2. Le directeur édite **le volet 1** et le donne à vérifier et à signer aux responsables de l'élève. Cette étape permet aux familles de **vérifier l'exactitude des renseignements**, notamment l'adresse à la rentrée suivante.

ACADÉMIE : VERSAILLES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE : YVELINES

FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6<sup>ème</sup> DANS UN COLLÈGE PUBLIC<sup>(1)</sup> – Volet 1

Année scolaire 2021-2022

ÉLÈVE		
Nom : LUPIN	Nom d'usage :	
Prénom(s) : Arsène		
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input checked="" type="checkbox"/> F	Né(e) le : 19/01/2010	Lieu de naissance : PARIS 14E ARRONDISSEMENT (75)
Niveau : CM2		
Langue(s) vivante(s) étudiée(s) à l'école élémentaire <sup>(*)</sup> : Anglais lv1		
École : ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE (0780711C) 78711 MANTES-LA-VILLE - Tél. 01 30 30 90 90		
Adresse(s) actuelle(s) de l'élève : 8 RUE DE L'AIGUILLE CREUSE 78711 MANTES LA VILLE		
L'affectation d'un élève dans un collège public s'appuie sur la connaissance de son collège de secteur. Celui-ci est déterminé à partir d'une seule adresse de résidence.		
Veuillez noter l'adresse à prendre en compte : - si votre enfant a plusieurs adresses (exemple : garde alternée), - ou si un déménagement est envisagé.		
➔		
RESPONSABLES		
Le volet 1 est signé et retourné au directeur		
<input checked="" type="checkbox"/> Représentant légal <input type="checkbox"/> Personne en charge de l'élève Lien avec l'élève <sup>(2)</sup> : Père		
Nom / Intitulé : LEBLANC		8 RUE DE L'AIGUILLE CREUSE 78711 MANTES LA VILLE
Nom d'usage :		
Prénom : Maurice		
Tél. domicile :	Tél. portable : 06 01 06 01 06	Tél. travail :
Courriel :		Date et signature :

La famille vérifie l'exactitude de toutes les informations concernant l'élève

La famille corrige et complète s'il y a lieu

Le Volet 1 est signé et retourné à la directrice

## 2. Déroulement des opérations (suite)

3. Le directeur met à jour les renseignements modifiés sur le volet 1. **Le collège de secteur est déterminé automatiquement en fonction de l'adresse du domicile.**

4. Le directeur édite **le volet 2** et le transmet aux familles. Les responsables **indiquent leur vœu** pour la classe de sixième (formation et collège) et transmettent les justificatifs.

5. Le directeur saisit les vœux des familles dans l'application.

ACADÉMIE VERSAILLES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE YVELINES  
FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6<sup>e</sup> DANS UN COLLÈGE PUBLIC <sup>(1)</sup> - Volet 2  
Année scolaire 2021-2022

A - Élève	
Nom de famille : LUPIN	Nom d'usage :
Prénom(s) : Arsène	Niveau ou cycle :
Sexe : <input checked="" type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Né(e) le : 19/01/2010
Lieu de naissance :	
École : ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE (0780711C) 78711 MANTES-LA-VILLE	
Adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire (2) :	
8 RUE DE L'AIGUILLE CREU 78711 MANTES LA VILLE	

Le collège de secteur est déjà indiqué

Cocher selon le cas :  
« Oui » pour collège de secteur, « Non » dans les autres cas : dérogation dans un collège public des Yvelines, déménagement hors département, collège privé, ...

B - Collège public de secteur correspondant à l'adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire (2)	
Collège Le Bouchon de cristal, Mantes-la-Ville	

CADRES À RENSEIGNER PAR LES RESPONSABLES DE L'ÉLÈVE

C - Souhaitez-vous la scolarisation de votre enfant dans le collège public de secteur ?	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

D - Formation demandée pour la classe de 6 <sup>e</sup> ?	
Se reporter à l'annexe avec la liste des formations proposées pour la classe de 6 <sup>e</sup> (à l'échelle du département)	
Formation : _____	

Le plus souvent 6<sup>e</sup>

E - Langue(s) demandée(s) pour la classe de 6 <sup>e</sup> ?	
Se reporter à l'annexe avec la liste des langues vivantes enseignées en classe de 6 <sup>e</sup> (à l'échelle du département)	
Langue vivante (obligatoire) :	Langue vivante (facultative*) :

\* A préciser si vous envisagez pour votre enfant l'apprentissage d'une 2ème langue vivante en classe de 6<sup>e</sup>

### 3. Les demandes de dérogation

**Une seule demande de dérogation peut être formulée.**

La demande de dérogation peut porter sur le secteur (autre collège), la formation (6e particulière) ou les deux à la fois. Si la dérogation n'est pas obtenue, l'élève sera affecté en 6<sup>ème</sup> ordinaire dans le collège de secteur.

Pour toute demande de dérogation, **un motif doit être indiqué et justifié par des documents à fournir**. La liste des motifs et des pièces à joindre est indiquée dans la note remise aux familles en même temps que le volet 2, au moment de faire ce choix.

Les dérogations sont accordées en fonction des places disponibles. Les critères de dérogation sont traités dans l'ordre (de 1 à 6). **Un seul critère peut être invoqué**. Quand il y en a plusieurs possibles, il vaut mieux indiquer le mieux placé (le plus haut dans le tableau).

### 3. Les demandes de dérogation (suite)

Les motifs de dérogation :

Critère	Pièce à joindre
<b>1. Elève en situation de handicap</b>	Notification de la MDPH *
<b>2. Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité du collège sollicité</b>	Certificat médical *
<b>3. Elève susceptible de devenir boursier</b>	Avis d'imposition ou attestation *
<b>4. Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans le collège sollicité</b>	Certificat de scolarité *
<b>5. Elève dont le domicile est situé en limite de secteur du collège souhaité</b>	Courrier de la famille *
<b>6. Elève suivant un parcours scolaire particulier</b>	Courrier de la famille, justificatif d'inscription ... *
<b>Autres motifs</b>	Toutes pièces utiles

\* Se référer à la note aux familles et à la note aux directeurs

## Suite du volet 2

<b>F - Demande de dérogation pour un autre collège public du département ou pour un parcours scolaire particulier dans le collège de secteur</b>		
Nom du collège public :		
Adresse :		
Code postal :	Commune :	
Motif(s) de la demande de dérogation :		
<input type="checkbox"/> Élève en situation de handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA et vers une ULIS)		
<input type="checkbox"/> Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé		
<input type="checkbox"/> Élève boursier sur critères sociaux		
<input type="checkbox"/> Élève dont un frère ou une soeur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité		
<input type="checkbox"/> Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité		
<input type="checkbox"/> Élève devant suivre un parcours scolaire particulier		
<input type="checkbox"/> Situations particulières		

<b>G - Orientation vers les enseignements adaptés (EGPA) ?</b>		
Avez-vous transmis une demande d'orientation vers les enseignements adaptés* ?		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
*SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté ou EREA : établissement régional d'enseignement adapté		
<i>Si vous avez répondu 'OUI', il n'est pas utile de remplir le cadre 'F - Demande de dérogation'.</i>		
<b>H - Orientation vers une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ?</b>		
Avez-vous transmis une demande d'orientation vers une ULIS auprès de la MDPH* ?		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
*MDPH: maison départementale des personnes handicapées		
<i>Si vous avez répondu 'OUI', il n'est pas utile de remplir le cadre 'F - Demande de dérogation'.</i>		

<b>I - Signature des responsables de l'élève</b>		
<i>Attention : la signature de l'ensemble des représentants légaux est nécessaire pour une demande en ULIS ou SEGPA</i>		
Noms prénoms	Signatures	Date

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

(1) Ne présage pas d'une décision de passage en classe de 6<sup>e</sup>

(2) Le collège de secteur est celui du secteur géographique correspondant à l'adresse de l'élève à la rentrée scolaire

## 4. Les autres formations proposées

### **Les parcours scolaires particuliers**

- Des formations particulières sont proposées dans certains collèges (sections internationales, à horaires aménagés danse ou musique,...). La famille doit se renseigner auprès du collège concerné pour connaître les conditions d'accès à ces formations. Il existe une liste départementale des parcours scolaires particuliers. **Les formations qui ne font pas partie de cette liste ne relèvent pas de ce critère de dérogation.**
- Les parcours scolaires particuliers font l'objet d'une demande de dérogation.

## 5. Planning des opérations

Du mardi 14 mars  
au mercredi 29 mars

Edition et remise aux parents du volet 1.  
Mise à jour du volet 1 à réception.

Jeudi 30 mars

Fermeture de l'application aux directeurs d'école

à partir du lundi 3 avril  
et jusqu'au mercredi 19 avril

Edition et remise aux parents de la note aux familles et du volet 2 sur lequel le collège de secteur est automatiquement renseigné en fonction du domicile de l'élève.  
Mise à jour du volet 2, avec les pièces justificatives si besoin, à réception.

Au plus tard le jeudi 21 avril

Fin de la saisie du volet 2 et des propositions d'orientation.  
Saisie et validation des motifs de dérogation.

Lundi 5 juin

Accès à la consultation des résultats de l'affectation par l'école